



CONCERTATION PREALABLE

# Studios Occitanie Méditerranée

Note d'information – Volet Naturaliste  
Octobre 2020



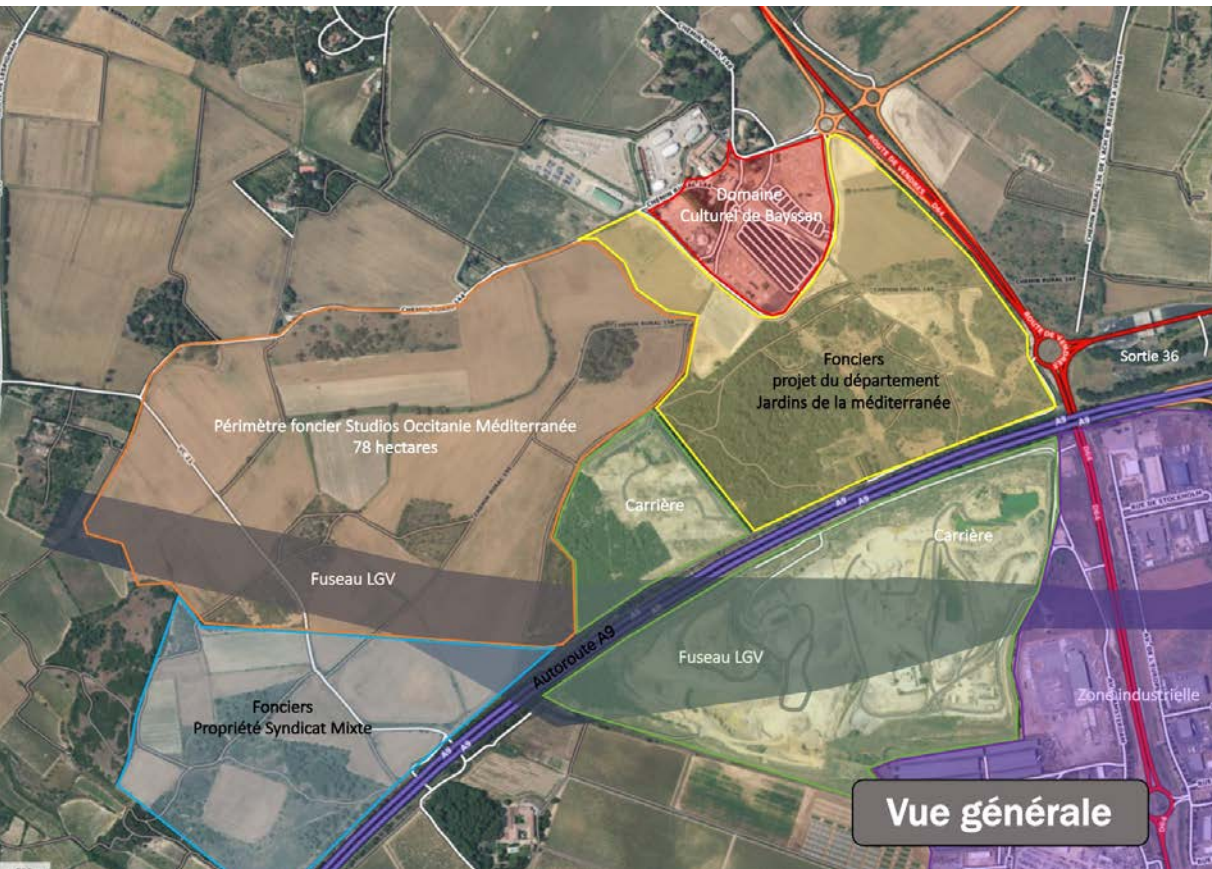
**Vue aérienne**

AN6 96LIGUUG



# Le site et ses caractéristiques

Le site présente un caractère plutôt naturel, il est occupé par une mosaïque de milieux naturels et de milieux artificiels agricoles.



## Les milieux présents:

- Pelouses Méditerranéennes ;
- Secteur boisé ;
- Secteurs moins denses, garrigues et pelouses ;
- Pinèdes ;
- Culture de céréales.



## Contexte des études et méthode

Les différents milieux du site d'étude ont été parcourus dans un objectif d'optimisation des observations d'espèces pouvant constituer un enjeu écologique et/ou ayant des implications réglementaires pour le projet d'aménagement.

### Dès 2017

- **Pré diagnostic écologique** réalisé par un écologue confirmé du bureau d'études Biotope sur l'ensemble du Domaine de Bayssan.
- Repérage du site et de ses potentialités d'accueil pour la flore et les principaux groupes de faune protégés ou à enjeu de conservation.
- Aperçu des milieux en place sur l'ensemble du secteur et identification des premiers enjeux

### En 2019/2020

- **Des inventaires complémentaires** ont ensuite été réalisés par le bureau d'études Capse sur cette même zone d'étude.

### A venir 2021

- Pour la réalisation de toutes les études réglementaires, CBE SARL va effectuer **des investigations dites « quatre saisons » et spécifiques aux groupes biologiques d'intérêt.**

# Résultat des études préliminaires naturalistes

Les études ont fait ressortir la présence de mosaïque de milieux agricoles et naturels, susceptibles d'être favorables à plusieurs espèces d'intérêt.

Travail préliminaire effectué par le bureau d'études CAPSE - 2019/2020

Pré-sensibilités écologiques sur l'emprise stricte du projet

- Fortes
- Modérées à fortes
- Modérées
- Faibles à modérés
- Faibles



- Emprise du projet
- Autoroute A9
- Tracé préférentiel de la future LGV = ligne nouvelle Montpellier Perpignan

0 100 200 m



Maître d'ouvrage : Studios Occitanie Méditerranée  
Réalisation : CBE, octobre 2020  
Source : Google Satellite, Capse 2019-2020

➔ **Un diagnostic écologique précis va être établi dans les mois prochains, avec des prospections sur quatre saisons afin d'identifier finement les enjeux écologiques locaux en présence.**

Les impacts attendus du projet et les mesures à mettre en œuvre selon la séquence « ERC » (Eviter, Réduire, Compenser) seront estimés et définis dans le cadre des dossiers réglementaires (Volet Naturel d'Etude d'impact et demande de dérogation au titre des Espèces Protégées notamment), dont le montage est prévu dans les mois suivants le diagnostic écologique.



## Le calendrier des prospections

Groupe biologique	Investigations déjà réalisées (Biotope, 2017)	Investigations prévues (CBE, 2020-2021)
<b>Flore /habitats naturels</b>	21 septembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 sortie "flore précoce" = février-mars 2021</li> <li>• 2 sorties "flore printanière" = avril-juin 2021</li> </ul>
<b>Insectes</b>	17 août 2017 (toute faune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sorties au printemps = avril-juin 2021</li> <li>• 1 sortie estivale = juillet-août 2021</li> </ul>
<b>Amphibiens</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 sortie en période de reproduction = mars-avril 2021 et recherche lors de toutes les autres sorties</li> </ul>
<b>Reptiles</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sorties au printemps = avril-juin 2021</li> </ul>
<b>Mammifères dont chiroptères</b>	28 août 2017 (diurne et nocturne) 29 août 2017 (nocturne)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 sorties (diurnes et nocturnes) estivales = juin-septembre 2021 et recherche de traces de mammifères lors de toutes les autres sorties</li> </ul>
<b>Avifaune</b>	17 août 2017 (toute faune)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 sortie "avifaune hivernante" = décembre 2020-février 2021</li> <li>• 3 sorties "avifaune nicheuse diurne" = avril-juin 2021</li> <li>• 2 sorties "avifaune nicheuse nocturne" = avril-juin 2021</li> </ul>



## Le cadre réglementaire

### Les intentions du projet ==> Industrie Médiatique

- **Des espaces dédiés aux professionnels** : Permettre aux productions de pouvoir trouver l'ensemble des besoins, des outils nécessaires à la réalisation de leur oeuvre.
- **Des espaces dédiés au public** : espaces de loisirs thématiques, des espaces d'hébergement et de services.
- **Des espaces de formation.**

Des enjeux naturalistes confirmés

### Les procédures encadrées par le PIEM (Projet d'Intérêt Economique Majeur)

- L'adaptation des documents de planification avec **évaluation environnementale**.
- Le permis d'aménager et son **évaluation environnementale** :
  - ⇒ Volet Naturaliste ;
  - ⇒ Volet Compensation agricole ;
  - ⇒ Volet Energies Renouvelables ;
  - ⇒ Volet Air-Bruit-sanitaire.
- Archéologique préventive - diagnostic à lancer.
- **Autorisation unique** :
  - ⇒ Autorisation Eau ;
  - ⇒ Défrichement ;
  - ⇒ Evaluation des incidences Natura 2000 ;
  - ⇒ ICPE ;
  - ⇒ Dossier de demande **de dérogation pour les espèces protégées impactées** avec une compensation adaptée.

Des procédures contrôlées par l'Etat

### Les autorisations

- **Approbation des documents de planification** après avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et de l'Autorité Environnementale
- **Arrêté Municipal d'autorisation d'aménager** après l'avis de l'Autorité Environnementale et des PPA ainsi que le passage en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).
- **Arrêté Préfectoral** pour le volet archéologique.
- **Arrêté Préfectoral** pour l'autorisation unique après avis de l'autorité environnementale, de la DDTM et le passage en Commission Nationale de la Protection de la Nature (CNP).
  - **Enquête Publique Unique**

La délivrance de toutes les autorisations environnementales conditionnera le démarrage des travaux.